

Du jeudi 01.03.2018 au mercredi 07.03.2018

Jour	Date	Heures		Evénements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	01.03.2018	8h	19h	Expo photos pour dénoncer le génocide du peuple tamoul au Sri Lanka	Place des Nations	
Jeudi	01.03.2018	13h	17h	Rassemblement pour dénoncer l'offensive turque sur Afrin/Syrie	Place des Nations	80
Jeudi	01.03.2018	9h	19h	Expo photos pour dénoncer la situation des Droits de l'Homme aux Emirats Arabes Unis	Place des Nations	5
Vendredi	02.03.2018	13h	17h	Rassemblement pour dénoncer l'offensive turque sur Afrin/Syrie	Place des Nations	80
Vendredi	02.03.2018	8h	19h	Expo photos pour dénoncer le génocide du peuple tamoul au Sri Lanka	Place des Nations	
Vendredi	02.03.2018	9h	19h	Expo photos pour dénoncer la situation des Droits de l'Homme aux Emirats Arabes Unis	Place des Nations	5
Vendredi	02.03.2018	10h	12h	Rassemblement pour dénoncer le terrorisme /Arab Organisation for Human Right	Place des Nations	40
Samedi	03.03.2018	8h	19h	Expo photos pour dénoncer le génocide du peuple tamoul au Sri Lanka	Place des Nations	
Samedi	03.03.2018	9h	19h	Expo photos pour dénoncer la situation des Droits de l'Homme aux Emirats Arabes Unis	Place des Nations	5
Samedi	03.03.2018	13h	15h	Rassemblement pour les Droits de l'Homme au Yémen	Place des Nations	80
Samedi	03.03.2018	19h45	22h	Match de hockey GSHC - HC Berne	Patinoire des Vernets	6000
Lundi	05.03.2018	8h	19h	Expo photos pour le Kashmir	Place des Nations	10
Mardi	06.03.2018	8h	19h	Expo photos pour le Kashmir	Place des Nations	10
Mardi	06.03.2018	17h30	18h30	Rassemblement palestiniens	Rue de la Cité	10
Mercredi	07.03.2018	13h	15h	Défilé pour dénoncer la violation des Droits de l'Homme au Balouchistan	Rond-point de Rive / Rue de Rive / Rue de la Croix-d'Or / Rue du Marché / Rue de la Confédération / Place de Bel-Air / Rue de Coutance / Rue de Conavin / Place de Cornavin /	50

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.

Du jeudi 01.03.2018 au mercredi 07.03.2018

					Rue de Lausanne / Avenue de France / Place des Nations.	
Mercredi	07.03.2018	14h	17h	Rassemblement pour protester contre la condamnation de Mme Begum Khaleda Zia/Bangladesh	Place des Nations	50
Mercredi	07.03.2018	8h	18h	Rassemblement pour dénoncer la violation des Droits de l'Homme au Balouchistan	Place des Nations	50
Mercredi	07.03.2018	13h	16h	Rassemblement pour demander la libération du leader de l'opposition politique au Bangladesh Mme Khaleda Zia	Place des Nations	250
Mercredi	07.03.2018	8h	19h	Expo photos pour le Kashmir	Place des Nations	10

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.